Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20190624-VD20190624-039-DE

Date de télétransmission : 26/06/2019 Date de réception préfecture : 26/06/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 24 juin 2019



Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE

Membres excusés: Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M.

CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS): Adoption de la Stratégie 2020-2030 et Consensus de Copenhague entre les Maires des Villes-Santé

Madame Tenenbaum, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les politiques municipales ont un impact sur plusieurs déterminants de la santé (logement, urbanisme, environnement, action sociale, choix des transports, salubrité, ...) et visent à favoriser le bien-être et la santé de la population, en contribuant à lutter contre les inégalités de santé.

Conciente de ces enjeux, la Ville de Dijon affirme, depuis 2002, son rôle en faveur de la promotion de la santé en adhérant au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS. Ce Réseau a pour but de soutenir la coopération entre les Villes ou les intercommunalités qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine. Créé il y a 30 ans, il rassemble aujourd'hui près d'une centaine de villes françaises qui, en lien avec l'OMS, participent au mouvement européen, couvrant 1500 Villes-Santé.

Ainsi, la Ville de Dijon s'est engagée dans la promotion d'un certain nombre de priorités de santé publique, concrétisées notamment par la signature d'un contrat local de santé (CLS), en cours de renouvellement, à l'échelle de la Métropole.

Ainsi, depuis de nombreuses années, par la promotion de comportements préventifs, l'organisation d'actions de sensibilisation ou la prise en compte de la santé dans la mise en place des politiques publiques (transports, aménagement, école...), la Ville de Dijon donne à chacun les moyens d'avoir accès à sa santé.

Par exemple, elle organise chaque année au mois de mars l'opération "Dijon réveille votre santé" consistant à promouvoir la pratique régulière de l'activité physique et l'alimentation équilibrée.

Une autre action phare est la promotion de la santé bucco-dentaire auprès des enfants des écoles primaires; ce projet inscrit sur l'année scolaire se décline sous différentes formes (brossage des dents, action de sensibilisation dans les classes, visite au service odontologie du CHU, ...).

Elle a investi récemment le champ de la santé environnement, en mettant en place des actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens dans les crèches municipales.

Le Contrat Local de Santé a permis de renforcer une dynamique fédérant l'ensemble des acteurs locaux autour d'enjeux de santé partagés sur le territoire. Dans ce cadre, sont menées par la Ville de Dijon et les villes signataires du CLS, des actions de prévention pour toutes les tranches de la population, en matière de nutrition, de santé bucco-dentaire, de sport-santé, de relais des campagnes de lutte contre le cancer, de santé-environnement ainsi que des projets visant à améliorer l'accès aux soins des habitants.

La dynamique ainsi créée s'est traduite par exemple par le relais de la campagne de promotion du dépistage organisé du cancer du sein "Octobre rose" sur le territoire du CLS, à travers des actions concrètes au plus près de la population, telles que des cafés débats, des balades et de l'activité physique adaptée dans les piscines.

En outre, un projet d'unité d'intervention à domicile en santé mentale va bientôt être expérimenté visant l'accès aux soins des personnes en souffrance psychique domiciliées en logement autonome.

Cette politique locale de santé rejoint les trois valeurs essentielles portées par le réseau des Villes Santé françaises :

- l'intersectorialité : S'assurer que toutes les politiques locales soient positives pour la santé ;
- l'équité : Renforcer la justice sociale par la réduction des inégalités sociales de santé ;
- la durabilité : Créer des villes agréables pour la population actuelle et les générations futures.

Le sommet des maires organisé par le bureau Europe de l'OMS en février 2018 à Copenhague a réuni près de 120 élus des villes européennes. Les aspirations communes des Villes-Santé ont abouti à l'adoption du Consensus de Copenhague. Le consensus est articulé autour de 8 engagements, consistant à :

- 1- Améliorer la santé et le bien-être de la population ;
- 2- Mettre l'accent sur un développement sociétal à visage humain :
- 3- Créer des espaces inclusifs, en tenant compte des environnements sociaux, physiques et culturels ;
- 4- Veiller à ce que tous les habitant.e.s et toutes les communautés participent aux décisions qui les concernent ;
- 5- Accroître la prospérité de la communauté et favoriser son accès aux biens et services communaux ;
- 6- Promouvoir la paix par le biais de sociétés inclusives ;
- 7- Veiller à ce que la protection de la planète soit au cœur de toutes ses politiques intérieures et extérieures ;
- 8- Ainsi, les villes santé s'engagent à agir collectivement en concentrant leurs efforts sur l'humain, la participation, la prospérité, la planète, les espaces et la paix, pour la santé et le bien-être de toutes et tous, afin de répondre aux transformations urgentes exigées par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, des Nations Unies.

Afin de conforter l'engagement de la Ville de DIJON dans la dynamique des Villes-Santé de l'OMS, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- adopter la Stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé et le Consensus de Copenhague du bureau Europe de l'OMS joint en annexe ;
- 2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

